

Séance du 31 mars 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 25 mars 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mmes Capdevielle, Thicoïpé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dumas à M. le Maire, Mme Darmendrail à M. Lacassagne, Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé, M. Aguerre à Mme Capdevielle, M. Etcheto à Mme Thicoïpé, Mme Loupien-Suarés à M. Bergé.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **FINANCES** – Budget primitif 2011 – Budget principal.

Le budget primitif 2011 s'équilibre globalement à 95,5 M€, investissement et fonctionnement cumulés.

Hors opérations d'ordre et opérations de gestion de dette, les mouvements réels représentent 85,2 M€ contre 89,5 M€ au B.P. 2010, soit une évolution de - 5 % de budget à budget, s'expliquant par un moindre volume d'investissement.

1 – La maquette financière

EQUILIBRE FINANCIER SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2011

(Présentation simplifiée hors opérations d'ordre et de gestion de dette, en milliers d'euros)

FONCTIONNEMENT (en K€)	B.P. 2010	B.P. 2011
RECETTES		
Produits des services et du domaine	7 777	7 904
Taxes d'habitation et taxes foncières	23 300	24 500
Attributions de la CABAB	14 198	14 296
Fiscalité indirecte	2 250	2 460
Dotations de l'Etat, subventions et compensations fiscales	15 023	14 994
Loyers et redevances	676	681
Remboursement de charges	740	781
Total des recettes de gestion courante	63 964	65 616
Travaux en régie	400	500
Produits financiers et exceptionnels	310	227
TOTAL des RECETTES de FONCTIONNEMENT	64 674	66 343

DEPENSES		
Charges à caractère général	15 264	15 439
Charges de personnel	30 943	31 669
Subventions, contributions et charges de gestion	9 405	9 405
Recettes reversées	180	198
Total des dépenses de gestion courante	55 792	56 711
Résultat courant	8 172	8 905
Charges financières	2 400	2 375
Charges exceptionnelles	282	363
Dépenses imprévues	0	100
Dotations aux amortissements	2 520	2 700
TOTAL des DEPENSES de FONCTIONNEMENT	60 994	62 249
Recettes – dépenses = Virement à la section d'investissement	3 680	4 094
Virement + dotations aux amortissements = Capacité d'autofinancement brute prévisionnelle	6 200	6 794
INVESTISSEMENT (en K€)	B.P. 2010	B.P. 2011
RECETTES		
FCTVA - TLE	2 600	4 500
Subventions d'investissement reçues	6 650	3 296
Cessions immobilières	980	840
Autofinancement : Dotations aux amortissements et virement à la section d'investissement	6 200	6 794

Opérations pour tiers	401	0
Divers	270	274
Emprunts	14 282	10 449
TOTAL des RECETTES d'INVESTISSEMENT	31 383	26 153
DEPENSES		
Remboursement du capital des emprunts	5 350	5 300
Subventions d'équipement versées	775	655
Dépenses d'équipement : travaux, acquisitions, études et logiciels	24 499	17 508
Opérations pour tiers	226	55
Placement legs Howard Johnston		2 000
Divers	133	135
Travaux en régie	400	500
TOTAL des DEPENSES d'INVESTISSEMENT	31 383	26 153

2 – La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues à hauteur de 66,3 M€, en progression de 2,6 % de B.P. à B.P. (64,7 M€ en 2010).

Les produits des services et du domaine représentent 7,9 M€ contre 7,8 M€ au B.P. 2010, soit une progression globale de 1,6 %.

Au vu du produit perçu en 2010, les droits de stationnement sur voirie devraient s'élever à 1,59 M€, contre 1,52 M€ au B.P. 2010 (+ 4,6 %). Le produit des redevances d'occupation du domaine public est prévu à 1,33 M€, en hausse de 5 % suite aux revalorisations de tarifs intervenues l'an dernier. Pour les recettes des crèches, des activités périscolaires et de la restauration scolaire, l'inscription atteint globalement 2 M€, en légère progression par rapport à 2010 (+ 1,3 %). Pour les recettes des activités culturelles, la prévision est de 2,17 M€, en baisse de 7 % par rapport au B.P. précédent, compte tenu de la fermeture envisagée du musée Bonnat (impact de - 70 K€) et d'une inscription de 2,1 M€ pour la billetterie des spectacles taurins, montant permettant d'assurer l'équilibre financier de la temporada (2,2 M€ au B.P. 2010). Enfin, une recette de 0,35 M€ est prévue au titre des activités sportives (0,15 M€ au B.P. 2010), avec une inscription de 0,25 M€ pour le nouveau centre aquatique.

S'agissant des impôts directs, les bases prévisionnelles d'imposition n'ont pas encore été notifiées par les services fiscaux. Toutefois, les éléments connus à ce jour font apparaître une progression, par rapport aux bases d'imposition définitives de 2010, de 3,1 % pour la taxe d'habitation et de 4,6 % pour la taxe foncière, dont 2 % au titre de la revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives. A taux d'imposition constants, le produit fiscal devrait représenter 24,5M€, en progression de 3,7 % par rapport à celui effectivement perçu en 2010 (soit +0,9 M€).

Les attributions de la Communauté d'agglomération sont prévues à hauteur de 14,3 M€ (14,2 M€ au B.P. 2010). Dans l'attente de la détermination du montant de Dotation de solidarité communautaire revenant aux cinq communes membres, il est reconduit le montant attribué en 2010.

Le produit de la fiscalité indirecte est estimé à 2,46 M€, contre 2,25 M€ au B.P. 2010. Pour les droits de mutation, il est retenu par prudence un montant de 1,4 M€, intermédiaire entre le montant inscrit au B.P. 2010 (1,15 M€) et celui effectivement perçu (1,7 M€).

Par ailleurs, de nouvelles modalités de calcul de la taxe sur l'électricité s'appliquent depuis le 1^{er} janvier en application de la loi « NOME ». Il a été pris comme hypothèse une stabilité du produit perçu, soit 0,82 M€.

Les dotations de l'État, les subventions et compensations fiscales sont estimées à 15 M€, à même hauteur que l'an dernier.

Les différentes dotations versées par l'État totalisent 11,1 M€, en diminution de 0,2 M€ par rapport au B.P. 2010, principalement en raison de la baisse de la Dotation globale de fonctionnement.

Les compensations fiscales versées par l'État en contrepartie d'exonérations nationales sont stables à 2 M€.

Les subventions et participations reçues représentent 1,9 M€, en hausse de 0,2 M€ par rapport au B.P. 2010.

Les « autres produits courants » (chapitre 75) correspondent pour l'essentiel aux loyers encaissés par la Ville ; ils sont prévus au même niveau qu'en 2010, soit 0,68 M€.

Les autres recettes de fonctionnement représentent 1,5 M€ (1,45 M€ au B.P. 2010), dont 0,6 M€ pour les remboursements de rémunération de personnel (notamment refacturation aux budgets annexes), 0,2 M€ pour les écritures de stock, 0,5 M€ pour les travaux d'investissement réalisés en régie (production immobilisée) et 0,2 M€ pour les produits exceptionnels.

Les dépenses de fonctionnement :

Comme en 2010, ce budget primitif est caractérisé par une évolution très modérée des dépenses de fonctionnement, qui sont estimées à 62,2 M€ contre 61 M€ au B.P. 2010, avec une évolution limitée à 1,6 % pour les dépenses courantes (c'est-à-dire hors frais financiers, charges exceptionnelles et dotations aux amortissements).

Les charges à caractère général (achats et charges externes) sont prévues à hauteur de 15,43 M€ (15,26 M€ au B.P. 2010), ce qui correspond à une hausse de 1,1 %, inférieure à l'inflation prévisionnelle. Comme annoncé lors des orientations budgétaires, la plupart des crédits d'intervention ont été diminués de 3 %, ce qui permet de compenser les coûts d'exploitation du centre aquatique et les hausses incontournables des fluides et des assurances.

Les charges de personnel s'élèvent globalement à 31,7 M€, contre 30,9 M€ au B.P. 2010. La masse salariale des agents municipaux représente 30,35 M€, avec une hausse limitée à 2,3 %. Au 1^{er} janvier, la Ville est l'employeur de 884 salariés (effectif budgétaire), équivalant à 843 temps complet, soit exactement le même effectif qu'au 1^{er} janvier 2010. Il est rappelé que ce chapitre budgétaire comprend également les rémunérations des professionnels taurins ; les crédits correspondants sont à prévus à 1,32 M€ (idem B.P. 2010), dans l'hypothèse d'une configuration de la temporada identique à l'an dernier (la configuration de la temporada 2011 n'étant pas définitivement arrêtée à ce jour).

Les subventions et charges de gestion sont budgétées à 9,4 M€ pour la deuxième année consécutive, ce qui illustre bien la volonté de maîtriser cet important poste budgétaire.

Les contributions obligatoires s'élèvent à 1,3 M€, avec 0,6 M€ pour les participations dues aux syndicats intercommunaux et 0,7 M€ pour les différentes participations versées en matière scolaire (0,56 M€ pour le financement apporté aux écoles privées et 0,1 M€ au titre du transport scolaire) ; ces montants sont stables par rapport à l'an dernier.

L'enveloppe budgétaire consacrée aux subventions aux associations est reconduite à 4,9 M€, de même que la subvention d'équilibre au Centre communal d'action sociale (2,4 M€).

Les charges financières s'élèvent à 2,4 M€ (idem B.P. 2010), dont 0,12 M€ pour la ligne de crédit de trésorerie.

Au total (frais financiers + remboursement du capital), l'annuité prévisionnelle de la dette s'établit à 7,7 M€, légèrement en-dessous de la prévision 2010.

Au 1^{er} janvier, l'encours de la dette est de 68,5 M€ et le ratio de désendettement (soit dette / capacité d'autofinancement brute) s'établit à 8,8 années, contre 8,3 années fin 2009.

Les autres charges de fonctionnement représentent globalement 3,26 M€, soit 0,36 M€ pour les charges exceptionnelles (0,28 M€ au B.P. 2010), 0,2 M€ pour les recettes reversées (reversement du produit de la taxe de séjour à l'Office de tourisme et au Conseil général) et 2,7 M€ pour les dotations aux amortissements (2,4 M€ en 2010).

Enfin, un crédit de 0,1 M€ est inscrit au titre des dépenses imprévues.

La progression des recettes de fonctionnement étant supérieure à celle des dépenses, la capacité d'autofinancement brute prévisionnelle atteint 6,8 M€ contre 6,2 M€ au B.P. 2010. Après remboursement du capital des emprunts, l'autofinancement net prévisionnel ressort à 1,5 M€ (0,85 M€ au B.P. 2010).

3 – La section d'investissement

Les dépenses d'investissement représentent globalement 29,2 M€ (38,2 M€ en 2010), correspondant à quatre types d'opérations.

⇒ Le remboursement du capital des emprunts : 5,3 M€ (idem B.P. 2010).

⇒ Les dépenses d'équipement proprement dites (chapitres 20 à 23) : 18,2 M€ (25,3 M€ au B.P. 2010), se répartissant de la manière suivante :

- 0,66 M€ pour les subventions d'équipement, comprenant principalement l'aide versée aux propriétaires pour les réhabilitations d'immeubles en centre ancien (0,45 M€) ;
- 0,38 M€ pour les immobilisations incorporelles : 0,14 M€ pour l'acquisition de logiciels et 0,15 M€ pour les études relatives à la planification urbaine ;
- 2,3 M€ pour les acquisitions, dont 0,6 M€ pour les acquisitions foncières ;

- 14,8 M€ pour les travaux, avec notamment 1,2 M€ pour le centre aquatique (solde des marchés), 3,5 M€ pour la poursuite de l'aménagement des espaces publics de Jouandin, 0,5 M€ pour la requalification de la rue des Basques, 0,45 M€ pour la réhabilitation de la ferme Uhaldia sur le site d'Ansot, 0,5 M€ pour la démolition-reconstruction de la MVC Balichon, 0,7 M€ pour la poursuite de l'aménagement du quai Resplandy, 0,5 M€ pour des travaux de viabilisation au Prissé et une enveloppe d'environ 4 M€ pour le gros entretien des voies publiques et des bâtiments communaux.

⇒ Les opérations pour compte de tiers : 0,05 M€ pour le solde des travaux de confortement du pont Mayou, dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage conclue avec la Communauté d'agglomération.

⇒ Les opérations d'ordre et diverses : 5,6 M€, dont 3 M€ pour des opérations de gestion de dette (remboursements temporaires sur emprunts « revolving » permettant d'économiser des frais financiers), 2 M€ pour le placement du legs Howard-Johnston, 0,5 M€ pour les travaux en régie et 0,13 M€ pour le remboursement à l'Etablissement public foncier local de l'acquisition de la propriété Bellecave (portage sur huit ans).

Le financement de ces dépenses est assuré de la manière suivante :

- 4,5 M€ de ressources propres d'investissement (2,6 M€ en 2010), soit 0,7 M€ au titre de la taxe locale d'équipement et 3,8 M€ pour le fonds de compensation de TVA ;
- 3,3 M€ de subventions d'équipement provenant de l'Union européenne, de l'État et des autres collectivités locales (6,8 M€ en 2010) ;
- 0,84 M€ de cessions immobilières (1 M€ en 2010) ;
- 1,5 M€ d'autofinancement net (0,85 M€ en 2010) ;
- 0,3 M€ de recettes diverses (idem 2010).

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par une inscription d'emprunt à hauteur de 10,5 M€ (14,3 M€ au B.P. 2010), étant rappelé qu'il s'agit d'un montant théorique qui sera ajusté en fonction des dépenses effectivement réalisées.

En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2011 du budget principal, présenté dans le document ci-annexé, par nature et par chapitre.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.

M. Soudre, Mme Capdevielle, Mme Thicoïpé, M. Bergé votent contre.

MM. Ugalde et Barrère votent contre.

Ont signé au registre les membres présents.